

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 25 octobre 2012**

**DCM N° 12-10-05**

**OBJET : Attribution d'un complément de subvention à l'Association Mob d'Emploi.**

**Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire**

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a accordé à l'Association Mob d'Emploi une première subvention de 100 000 €, destinée à financer ses actions de promotion de l'usage du vélo, telles que détaillées et prévues dans le Plan Vélo de la Ville de Metz. A ce titre, l'association gère notamment la location des vélos urbains mis à la disposition par la Ville sur deux sites permanents, rue d'Estrées et place du Général de Gaulle, ainsi que sur des sites saisonniers, comme pour Metz-Plage.

Au cours de l'année 2011, l'association a enregistré environ 14 000 jours de location pour environ 750 contrats, allant de la journée à l'année. D'ores et déjà, une révision à la hausse de ces chiffres est attendue en 2012, notamment grâce à l'augmentation du nombre de vélos mis à disposition par la ville.

En 2011, la location « Loisirs » représente environ 60% de l'ensemble des locations, avec une répartition saisonnière très marquée, qui traduit notamment l'intérêt du point de location mis en place pour Metz Plage. Quant à la location « Etudiant », elle représente un quart de l'ensemble des locations, sans que l'association ne puisse donner suite à toutes les demandes, afin de garder un parc en location courte-durée suffisant. Le motif « Tourisme » atteint les 10% : une marge de progression semble possible en améliorant notamment la visibilité et la communication autour des stations, proches de la Gare comme de l'Office de Tourisme.

Dans ce contexte, l'Association Mob d'Emploi propose aujourd'hui des actions complémentaires autour de trois axes :

- la pérennisation du service de location,
- l'amélioration de sa visibilité,
- l'accompagnement de l'apprentissage du vélo auprès des enfants.

Pour pérenniser la qualité du service de location de vélos urbains, il est nécessaire d'entretenir régulièrement le parc de vélos mis à disposition par la Ville de Metz (180 vélos en 2012, pour

atteindre 270 vélos en 2013). En effet, la fiabilité des vélos mis à la location est l'un des facteurs qui permet de fidéliser la clientèle.

L'association propose dans ce cadre le recrutement, à partir de novembre 2012, d'une personne chargée de l'entretien et de la maintenance de ces vélos, souvent fortement sollicités par les usagers.

Par ailleurs, l'association propose, au-delà des actions de participations aux manifestations majeures qui ont lieu sur la ville ou de développement de partenariats, l'amélioration de la visibilité des stations de location, le logo-typage de leurs véhicules ainsi que la mise en place d'un habillage sur les vélos, en cohérence avec la charte graphique retenue pour le réseau *Met'*.

Enfin, l'expérimentation d'une "Ecole du Vélo" menée sur le quartier de Bellecroix d'Avril à Juin 2012, a montré l'intérêt d'un tel projet pour favoriser l'apprentissage et l'usage du vélo en toute sécurité par les enfants. L'association propose donc d'élargir et d'animer cette activité à l'échelle de l'ensemble des écoles de la ville pour l'année scolaire 2012-2013, grâce au recrutement d'un éducateur, à partir de novembre 2012, qui sera en charge de cette action.

Ces propositions répondant aux attentes de la Ville de Metz quant au développement et à la pérennisation de l'usage du vélo dans les déplacements quotidiens des messins, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention complémentaire de 34.000 € pour l'année 2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** la délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant approbation du Plan Vélo,

**VU** la délibération en date du 15 décembre 2011 portant approbation du budget primitif 2012,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association Mob d'Emploi pour l'opération Metz Vélocation année 2012,

**VU** l'avenant n° 1 à ladite convention approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2012,

**VU** les actions que mène l'association Mob d'Emploi au regard de l'usage du vélo à Metz depuis de nombreuses années,

**CONSIDERANT** que l'association propose des actions de promotion et de visibilité dans sa démarche de développement de son offre,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **DÉCIDE :**

- **D'ATTRIBUER**, conformément aux dispositions de l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe, un complément de subvention pour un montant de 34 000 Euros à l'Association Mob d'Emploi au titre de l'année 2012.
- **DE METTRE** gratuitement à disposition de l'Association Mob d'Emploi un local permettant l'hivernage des vélos.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces annexes à cette délibération et notamment l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Metz et l'Association Mob d'Emploi pour l'opération Metz Vélocation 2012 jointe en annexe.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes sur le budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :

René DARBOIS

Service à l'origine de la DCM : Pôle Mobilité Espaces Publics  
Service Mobilité et Développement

Commissions : Commission technique sur le déplacement du vélo - Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46

Absents : 9

Dont excusés : 6

**Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE**